Image not found or type unknown

Honoraires à 0% sur durée limitée : legal?

Par **rivard cohen**, le **08/06/2017** à **09:27**

Bonjour,
je souhaite savoir si dans le cadre d'une offre promotionnelle, un agent immobilier a le droit de proposer une transaction aux propriétaires à 0% d'honoraires (offre limitée dans le temps, offerte aux "x" premiers appartements vendus dans le cadre de l'offre). Ceci correspondrait à une vente à perte, mais ultra-cadrée, et je crois que l'interdiction ne concerne pas les prestations de service. Quelqu'un pourrait-il m'en dire plus ? Mille mercis.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés